

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 24 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

*Date de
convocation :*
18 mars 2025

Mis en ligne :
01/04/2025

*Nombre de
Conseillers en
exercice : 29*

Présents : 24
Votants : 26
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, Mesdames, Messieurs, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOURDAN Christiane, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : JOUAULT Jaroslava ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à NOULLEZ Sébastien ;

Absents : DA CUNHA Manuel, LE GUENNEC Jean-Michel, LETENDRE Christophe.

Madame JOURDAN Christiane est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 18 mars 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 14**Délibération n°2025-028. FINANCES : Attribution des subventions aux associations pour 2025**

Rapporteur : Laëtitia TORTELLIER

Pour cette délibération, Monsieur DA CUNHA Manuel ne prend pas part au vote, Monsieur LE GUENNEC Jean-Michel quitte la salle et ne prend pas part au vote.

VU le code général des collectivités territoriales

VU l'avis de la commission vie associative du 5 mars 2025,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les associations thoréfoléennes

Après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla), le conseil municipal décide

D'APPROUVER le tableau global des subventions aux associations comme suit :

Association	Total subvention 2025 €
Badminton TF	799.76
Baseball Softball Club TF	229.80
Basket TFBC	3 567.71
Billard ABTF	1 679.27
Courons à T.F.	99.47
ESTF Football	11 106.35
Flèche Thoréfoléenne	222.95
GR Breizhilienne	3 878,85
Gym Volontaire	908.95
Gym'Art Form'Fitness	5 137.09
Judo TF	2 528.14
Phung Ho	48.02
Rando TF	181.79
Shoshin Ryu	448.29
Strange Rider	1 229.65
Temps Danses Thorigné	3 179.38
Tennis de table TFTT	49 664.15
Tennis TCTF	2 015.00
Thorigné Eaux vives	307.73
Ultimate UTF	672.70
Volley TFVB	457.85
Total SPORTS	88 362,90
AMHV	30 955.15
Atelier artistique	814.37
Atelier couture	432.65
Au bout du plongeur	3 500.00
Cité Art Patrimoine	300.00
Club informatique CITF	526.97
Créa patch	180.45
Des Livres et Nous	250.00
English for kids	595.65
Euphorythme	375.00
Jeux et compagnie	650.00

Kaléi Production	142.72
Malle Théâtre	3 500.00
Oiseau Lyre	664.53
THF 36	1 100.00
Thoréfolivres	400.00
Total CULTURE LOISIRS	44 387.49
Ass. Thorigné-Mali ATM	1 100.00
Club de l'amitié	1 726.38
CoPa	200.00
CVA	500.00
Gyorujbarat	1 100.00
Jardin partagé la Vigne	437.50
Jardins familiaux	300.00
Lusk Irlande	1 100.00
Thofou	1 500.00
UNC Soldats de France	630.00
Total DIVERS	8 593.88
Total GENERAL	141 344.27

**Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Gaël LEFEUVRE**